COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers municipaux élus	07
Nombre de conseillers municipaux en fonction	07
Présents	04
Absent(s) excusé(s)	03
Date de la convocation	08/12/2021

L'an deux mil vingt-et-un et le 17 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mailholas, sous la Présidence de Monsieur CAZAUX Jean-Michel.

<u>PRESENTS</u>: Mesdames GOUZE Ghislaine, MASSE Magali, SOUILLE Liliane, Monsieur CAZAUX Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES: Madame LAMARQUE Marie, Messieurs CARRERE Gérard, FIRMIN Laurent.

Madame GOUZE Ghislaine a été élue secrétaire.

> APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2021:

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

> <u>OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION INVESTISSEMENT POUR</u> L'EXERCICE 2022 :

Délibération n° 15/2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation de crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à Monsieur Le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Chapitres	BP 2021	25 %
20	600.00 €	150.00 €
21	45 300,00 €	11 325,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

• AUTORISE l'ouverture anticipée de crédits en dépenses d'investissement du budget communal pour l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à MAILHOLAS les jours, mois et an que dessus.

> SUIVI DES PROJETS EN COURS :

Travaux au cimetière:

L'entreprise Raffin a reçu les documents nécessaires pour entreprendre les travaux. Ils devraient débuter dès que possible.

Travaux à la mairie :

Les services techniques du SIVOM ont taillé les platanes de la place de la mairie. La facture sera réglée par la CCV dans le cadre du pool routier.

L'audit énergétique a été effectué. Une réunion devrait prochainement avoir lieu avec l'entreprise BEHI et le SDEHG pour la restitution.

Le Maire informe le conseil qu'il a réglé la facture de l'entreprise Garrigues concernant les travaux effectués sur la fosse septique. Elle se chiffre à un montant de 504 euros.

L'entreprise ROLDAN a présenté 2 devis concernant la réfection des volets et des portes extérieures de la mairie :

1^{er} devis : ponçage et peinture de tous les volets et portes 2 faces + fenêtres 1 face + pose de plinthes de renforcement pour 4 paires de volets : 4716 euros TTC

2ème devis : ponçage et peinture de tous les volets et portes 2 faces + fenêtres 1 face + fabrication et pose de 4 paires de volets : 7866 euros TTC

Avant de prendre une décision, le conseil décide de voir s'il est possible d'intégrer ces travaux dans le projet de rénovation énergétique du bâtiment afin qu'ils soient également subventionnés. Le SIVOM sera aussi contacté pour voir si ces travaux peuvent être entrepris par le service technique après devis dans le cadre d'une convention.

Site internet:

Mme Masse va rencontrer M. Lefeuvre en début d'année pour procéder à la mise en ligne du site même s'il est encore incomplet. Elle souhaite prendre la photo du conseil municipal au complet lors de sa prochaine réunion.

Sécurisation de la traversée d'agglomération par la D25 :

Les travaux ont été effectués. La facture sera payée sur le budget 2022, ce qui devrait permettre de récupérer la TVA (270,20 euros). Une demande de subvention dans le cadre des amendes de police a été envoyée au Conseil Départemental. Le secteur routier devrait effectuer, prochainement, des contrôles de vitesse.

Travaux de la chapelle :

Les subventions ont été demandées au Conseil Départemental et à la préfecture (DETR), chacune à hauteur de 40 % du montant des travaux. L'entreprise sera contactée pour débuter les travaux dès que nous aurons confirmation que les subventions sont attribuées.

Signalétique :

Un dossier a été envoyé à la CCV pour qu'elle commande les panneaux destinés à améliorer la signalétique dans le cadre du pool routier. L'installation de ces panneaux pourrait être envisagée à moyen terme par l'équipe technique en cours de création à la CCV. A suivre...

Entretien des poteaux incendie :

Le SDIS31 a répondu à la demande du Maire concernant le débit nécessaire pour chaque poteau incendie. Celui-ci est de 30m3/h sous 1 bar de pression. Aucun des 3 poteaux de la commune ne remplit ces conditions. Le SDIS indique par ailleurs que si la modification du réseau s'avère techniquement impossible ou trop coûteuse, ce qui est le cas sur notre commune, la création d'une réserve incendie au centre bourg permettrait une amélioration notable de la DECI. Le maire prendra contact avec le chef du centre de secours local pour connaître son avis sur cette proposition.

Classement des chemins communaux :

Le Maire signale que le conseil devra prochainement prendre une délibération afin de classer certains chemins ruraux dans le domaine public de la commune afin que leur entretien puisse être pris en charge par le pool routier. Il conviendra pour cela de retrouver leur classement actuel.

Compte rendu de la visite du chantier de la halle de Massabrac :

Les conseillers qui ont participé à la visite ont été séduits par le bâtiment en cours de construction et remercient le Maire de Massabrac, M. Jean Louis Gay, pour ses explications. Ils pensent qu'il serait opportun d'envisager une construction similaire quoique plus petite sur la place de la mairie à Mailholas, sachant que la commune dispose de 48 000 euros de fond de concours octroyé par la CCV à utiliser au cours du mandat. Une telle décision ne pourra toutefois être prise qu'en présence de tous les conseillers. Il est donc décidé de fixer rapidement un nouveau conseil un samedi matin pour se rendre compte de la faisabilité du projet sur le terrain.

> QUESTIONS DIVERSES:

Le Maire signale qu'il n'a pas donné suite à la proposition de la CCV d'établir une permanence France Services à Mailholas, les locaux de la mairie n'étant pas adaptés et la demande insuffisante. Les personnes intéressées par ces services pourront toutefois en bénéficier dans les locaux France Services à Carbonne.

Pour les mêmes raisons, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite au projet de covoiturage « Zéro pouce » du PETR et à la proposition de sessions de formations aux premiers secours par la Croix Rouge. Il trouve toutefois ces initiatives très intéressantes à mener dans des communes un peu plus importantes.

Fin de séance: 23H00

Le Maire, Jean-Michel CAZAUX

